GIRO.COM
MARS 2023
www.giromagny.fr

Le mot du Maire

L'année 2023 verra passer la date de la moitié de la mandature ; il m'a donc semblé utile en ce début d'année de faire un point, avec tous les élus du Conseil, sur la situation des projets de cette mandature en vue d'une « revitalisation » de notre ville.

Compte tenu de nos moyens propres très limités, notre programme de revitalisation doit nécessairement prendre une ampleur inédite et pour cela s'appuyer sur des dispositifs nationaux et régionaux. Ces dispositifs : ORT - Opération de Revitalisation du Territoire, PVD - Petite Ville de Demain, CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique, permettent d'accéder à des financements mais impliquent aussi certaines contraintes ainsi que des engagements matérialisés par des conventions, notamment en matière d'environnement, d'écologie, de performances énergétiques, ...

Dans le cadre de ces dispositifs nationaux, le programme de revitalisation de notre ville s'appuie sur cinq piliers : – le cadre de vie, – l'économie et le tourisme, – le patrimoine, – les services publics, - l'habitat.

Les actions sur le cadre de vie, lancées très tôt avec la reconfiguration des espaces urbains du centre-ville, ont largement monopolisé l'attention par suite de leur impact visible et immédiat sur la vie locale. Ce secteur atteindra probablement son apogée en 2023 avec l'achèvement à la fin du printemps des travaux de la phase 2 d'aménagement du centre-ville, la mise en service de la voie verte (au début de l'été), la poursuite des aménagements du faubourg de Belfort puis le lancement de la 3ème phase du centre-ville à l'automne.

Dans le domaine de l'économie et du tourisme l'action s'est déjà traduite par la signature de partenariats pluriannuels avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et avec la Chambre des Métiers (en lien avec la Communauté de Communes), par une étude de l'agence d'urbanisme (AUTB) sur la requalification de la friche ferroviaire en zone d'accueil et de loisirs et par la réalisation d'une étude externe sur notre appareil commercial (financée par la Banque des Territoires). Cette dernière nous engage notamment à insister sur la signalétique, le développement de l'offre touristique et l'émergence d'une association de commerçants active. La prise de conscience de l'effet de ces actions nécessite beaucoup de temps mais on peut déjà noter une première phase d'indemnisation des commerçants (5 dossiers), une bourse aux matériaux et plusieurs ateliers et forums (numérique, création-reprise d'entreprises, réseautage, ...).

L'action sur le patrimoine prend, elle aussi, du temps pour se déployer. Si l'ouverture de la maison et du parc « Mazarin » au public a été un marqueur fort de l'année 2022, l'année 2023 devrait voir l'aboutissement d'une étude en cours sur le développement du tourisme (financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et celui d'une étude d'architecture pour la transformation de l'ancien presbytère en 4 maisons de ville (vente en cours). La concrétisation d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église ainsi que la confirmation d'un partenariat avec le commissariat de Massif des Vosges pour le développement de notre offre touristique sont aussi attendues en 2023.

Dans le domaine des services publics nous avons vu la montée en puissance de « France Services » qui rassemble aujourd'hui 22 partenaires institutionnels et effectue une quinzaine d'accompagnements par semaine mais le marqueur de l'année 2023 sera certainement la mise en service à la rentrée prochaine de la nouvelle école Dr. Benoît qui rassemblera l'ensemble des classes primaires dans un bâtiment totalement rénové. 2023 devrait aussi voir l'implantation d'agrès sportifs au parc du Paradis des Loups ainsi que d'un city-stade à côté de la halle sportive. D'autres dossiers comme la requalification du bâtiment de l'école Lhomme ou la poursuite des aménagements d'un pôle sportif autour du stade Edouard Travers poursuivront leur maturation en vue d'une mise en œuvre en 2024.

L'action certainement la plus délicate à développer est celle qui concerne l'habitat car elle implique des moyens financiers considérables. Après les résultats mitigés de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en 2015 la municipalité a décidé de porter son effort sur le cœur de ville avec une opération « façades » développée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine (prise en charge des dossiers, 20% de subvention, déductibilité fiscale), une préemption sur un bâtiment vétuste et l'accompagnement d'un projet de lotissement privé au centre-ville. L'ambition pour 2023 sera aussi de définir une voie de recyclage de la friche du « Number One » qui pèse sur les finances communales.

Bien sûr toutes ces actions ont un coût qui nécessite d'être d'autant plus maitrisé que la commune doit faire face à un renchérissement considérable du coût de l'énergie depuis le début de l'année 2022. Inutile donc de cacher que l'année 2023 sera une année difficile sur le plan financier, en particulier pour notre trésorerie, car la plupart des subventions ne sont perçues qu'après l'acquittement des factures et pire encore la TVA n'est remboursée par l'état qu'après 2 ans. C'est pourquoi l'année 2023 sera à la fois celle de l'inauguration des premières réalisations marquantes (phase 2 du centre-ville, voie verte, école Dr. Benoît) mais aussi celle de la temporisation dans le développement d'actions nouvelles.

Christian Coddet

Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2023

Seize conseillers sont présents et deux sont représentés pour cette première séance de l'année qui s'ouvre avec l'honneur de la participation de notre député, Florian CHAUCHE.

Après l'approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre et la présentation des décisions prises par le maire qui, en ce début d'année, consistent principalement en des demandes de subventions auprès des fonds d'état, le Conseil prend connaissance du projet de « lignes de gestion », une nouvelle procédure consistant à définir les enjeux et les objectifs de gestion des ressources humaines de la collectivité en fonction de la politique publique mise en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Le document établi porte sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, la formation des agents, la mise en place d'outils de suivi, la promotion et la valorisation des parcours professionnels, l'organisation du temps de travail, la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection et les actions sociales ; il sera soumis pour avis au Comité Social Territorial avant sa mise en œuvre.

En ce début d'année le maire s'attache à faire le point sur la situation générale des projets communaux et sur les évolutions prévues pour l'année 2023 dans le cadre des décisions antérieures (se rapporter au « mot du maire » en première page pour un résumé de cette présentation).

Ensuite, par 16 voix pour et 2 contre, le Conseil décide d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion afin de satisfaire aux règles de signalement imposées à notre collectivité par le décret n°256 du 13 mars 2020. Puis, après avoir pris acte du rapport d'activité de Territoire d'Énergie 90, il décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ASCIMEG (Association Sportive et Culturelle de l'Institut Médico Éducatif de Giromagny) afin de faciliter le déplacement des joueurs de la section handball à Bordeaux pour disputer le championnat de France.

Le maire indiquant que les délais de perception des subventions et de remboursement de la TVA pourraient nécessiter en cours d'année un recours à une ligne de trésorerie le Conseil, par 12 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, décide de porter l'autorisation de contractualisation de 250 à 600 k€.

Notre compétence réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication ayant été transférée à Territoire d'Énergie 90 le Conseil décide à l'unanimité de transférer au syndicat la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (C2E) qui pourraient être générés par les travaux communaux. Il décide ensuite de souscrire aux conditions proposées par la commune d'Auxelles-haut (57 cents par m3 martelé) pour sa contribution aux frais d'entretien des routes forestières.

L'évolution des types d'occupation et du mode de gestion des salles communales (Tuilerie, gîte, salle du Conseil) ayant fait apparaitre la nécessité de réviser en profondeur les règlements d'utilisation et le libellé des contrats de mise à disposition, le Conseil, approuve par 15 voix pour et 3 abstentions, les nouvelles rédactions qui entreront en vigueur dès publication.

Le dernier point à l'ordre du jour portait sur un projet de convention de coordination entre le groupement départemental de Gendarmerie et la commune en vue d'assurer une meilleure collaboration entre le service du garde champêtre et la gendarmerie et de définir des objectifs, des moyens et des actions concertées en vue d'améliorer la sécurité générale des citoyens. Un diagnostic local de sécurité a été réalisé au préalable et le projet a été établi entre le préfet et le maire, après avis de la procureure de la République. Bien que cette convention relève de la compétence propre du maire en matière de police administrative, le Conseil municipal peut formuler des vœux sur l'opportunité de la signer. Un vœu est formulé pour la mise en place d'une police intercommunale et le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de cette convention.

En conclusion, notre député félicite le Conseil Municipal pour l'ensemble des projets en cours et assure les élus de son engagement à faire remonter les difficultés évoquées par le maire à l'Assemblée Nationale. Il se dit impressionné par le nombre et l'importance des projets et ajoute avoir particulièrement apprécié l'ambiance du Conseil Municipal, la transparence sur les chiffres et l'avancement de chaque projet ainsi que les échanges en cours de séance.

Réunion du quartier Saint Pierre
Rendez-vous en mairie : le jeudi 30 mars à 20h00

La réunion concerne les rues : rue Saint-Pierre (de la rue Bidaine à la rue de la 1ère DFL), rue Sainte-Barbe, rue du Bois, rue des Casernes (jusqusqu'à l'Espace La Savoureuse), rue et allée du Mont Jean, chemin des Châtaigniers, rue des Sources, rue de la Planche, rue des Cottes Lettes.

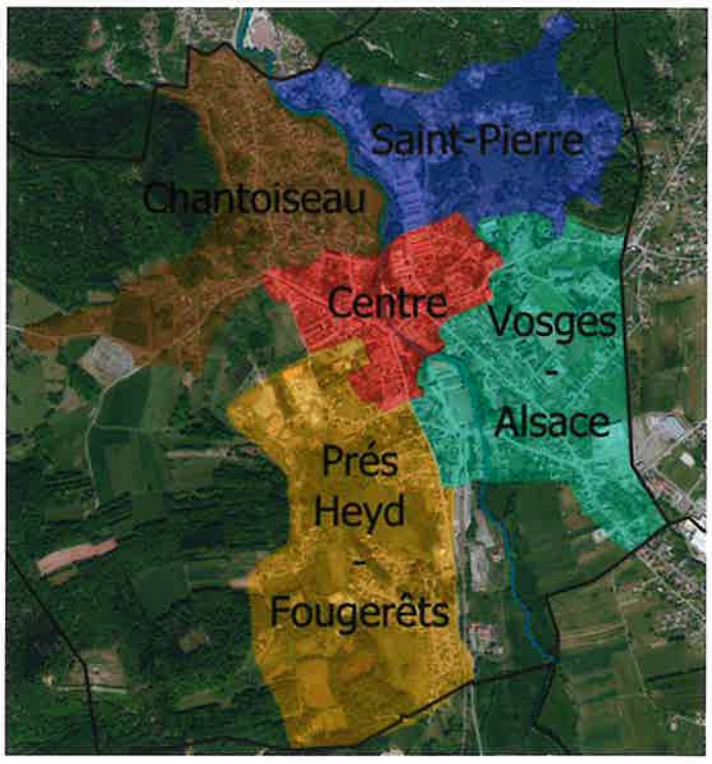

Rencontre avec Véronique Mandon

Originaire de Recologne-lès-Rioz (70), Véronique Mandon est entrée dans l'équipe administrative de notre mairie en décembre 2020. Le fonctionnement des communes n'a rien d'inconnu pour elle puisque lors de son précédent emploi, elle assurait simultanément le secrétariat de trois mairies dans le département de la Haute-Saône. Véronique Mandon appréciait particulièrement cette fonction de secrétaire de mairie, agent polyvalent, véritable bras droit des maires des petites communes.

À Giromagny, ses fonctions sont plus ciblées. Elle est employée à temps partiel, en charge de la comptabilité et de la gestion budgétaire. Elle est également responsable du suivi financier des marchés de travaux. Bref, pour Véronique, les chiffres de la commune de Giromagny n'ont plus aucun secret !

En complément de ce poste, elle est employée par le syndicat de la piscine d'Etueffont où elle exerce les fonctions de secrétariat général, de comptabilité, de suivi des ressources humaines et établit les paies des agents.

La 28e édition du salon « Aux Trois Tours de Gueules » s'est déroulée du 11 au 19 février dernier à l'Espace de la Tuilerie. Quatre artistes ont été remarqués par le jury. André Hoblingre a reçu le prix peinture, Jeanne Denoux est lauréate du prix crayon, le prix sculpture a été attribué à Jean-Marie Labouesse et le prix photo à Thierry Marline. Dans le cadre de son soutien à l'activité artistique locale, la commune poursuit son action entreprise en 2022, c'est-à-dire l'acquisition annuelle d'une toile. Le tableau du peintre Bernard Deschamps a trouvé sa place sur le mur de la salle du conseil municipal à côté de celui de Gilbert Fehrenbach acquis en 2022.

La collecte des BIODECHETS

Depuis mi-février, treize conteneurs à biodéchets sont installés dans notre commune, prêts à recevoir vos sacs remplis d'épluchures, de restes de repas, de mouchoirs en papier, etc. Neuf sont installés aux points habituels de collectes du verre perdu et quatre conteneurs supplémentaires ont trouvé place aux abords des logements collectifs : rue de la gare, quartier des Vosges (coté rue Philippe Berger), rue Hauterive, rue Weber. Les kits à biodéchets (petit seau+ sachets) ont été distribués en porte-à-porte par les agents du SMICTOM.

Pour toutes questions relatives à la collecte, **les agents du SMICTOM seront présents sur le marché, place de Gaulle, le samedi 4 mars.** Bon à savoir : si vous n'êtes pas encore équipés de la carte d'accès SMICTOM (conteneurs, accès déchèteries mobile ou fixe) les agents présents sur le marché pourront vous la délivrer.

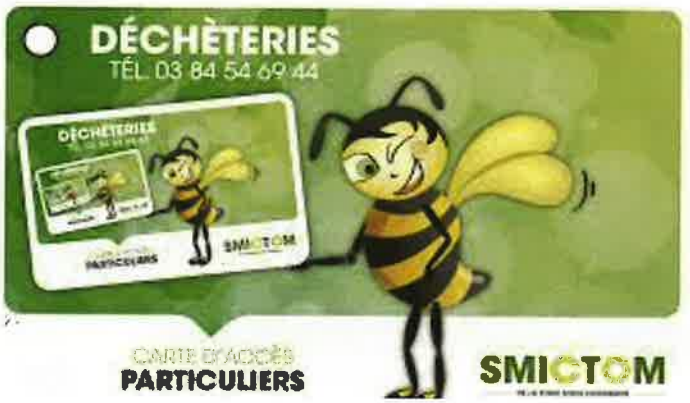

Une Gratiféria au mois d'avril

Les jeunes élus du Conseil municipal d'adolescents (CMA) organisent une gratiféria le samedi 8 avril à l'Espace de la Tuilerie. Le principe est de donner des objets de toute nature (jouets, livres, vêtements, petit électroménager…) en bon état et sans contrepartie. Les objets seront déposés le samedi matin de 9h00 à 12h00. L'après-midi, de 14h00 à 18h00, ce marché aux puces gratuit sera ouvert à tous. C'est le moment de faire du tri dans les placards !

Les handballeurs de l'ASCIMEG en bronze ! Lors des championnats de France de para handball adapté qui se sont déroulés du 10 au 12 février à Bordeaux, l'équipe de l'institut Perdrizet a brillé en décrochant une belle 3ème place. Un podium qui concrétise les progrès de l'équipe coachée par Stephen Rodier et Dominique Heidet. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté une subvention de 250 € pour la participation aux frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe

Giropratique

Gendarmerie	03 84 29 30 17
Mairie	03 84 27 14 18
Pompiers	18
SAMU	15
ENEDIS	09 72 67 50 90
GRDF	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux	03 84 29 50 19
CCVS Assainissement	03 84 54 70 80
Pharmacie de garde	3237
Médecin de garde	3966

Contact internet à disposition : **mairie@giromagny.fr**
Contact GIROCOM : **communication@giromagny.fr**

France services

2, avenue Jean Moulin
03 39 53 06 53

Permanences pour mars 2023 sur rendez-vous

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Mercredis 8 & 22
sur RDV à partir de 14h

Conciliateur de justice
Mercredis 1er & 15 & 29
sur RDV au: 06 82 17 55 92
www.conciliateurs.fr

FNATH
Mardi 21

Personnel Mairie

Accueil - Service à la population
• *03.84.27.14.18*
Amandine BLANC : amandineblanc@giromagny.fr

Organisation des manifestations
• *03.84.27.02.10*
Karine BEN : karineben@giromagny.fr

Location de salles
Malick SAMB : malicksamb@giromagny.fr

Visiteuse sociale
Chantal HALAHIGANO : chantalhalahigano@giromagny.fr

En mars

Mercredis 1er, 15 et 29	Ramassage des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h)
Samedi 4	Présence du SMICTOM sur le marché (voir l'annonce)
Dimanche 5	« Jazz » 17h -Théâtre du Pilier Espace la Savoureuse
Jeudis 9 et 23	Ramassage des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)
Samedi 11	Bourse aux vélos Bike Club (voir l'annonce)
Samedi 18	« Sortie de route » 20h – Théâtre du Pilier
Dimanche 19	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie ». 11h Square du Souvenir
Samedi 25	Manifestation « J'aime la nature propre»
Samedi 25	« Les femmes de la maison » 20h Théâtre du Pilier Espace la Savoureuse
Mardi 28	Déchèterie mobile de 12h à 19h au Stade Edouard Travers
Jeudi 30	Réunion de quartier à 20h à la mairie (voir l'annonce)
Vendredi 31	« Les secrets d'un gainage efficace » 20h - Théâtre du Pilier Espace la Savoureuse

Le calendrier peut évoluer, vous pouvez également le consulter sur notre site : www.giromagny.fr

Tribune de l'opposition Article non fourni

Bourse aux vélos et accessoires
Samedi 11 mars
Cour de l'école Lhomme

Les beaux jours vont arriver et le Bike club Giromagny prépare la nouvelle saison avec sa bourse aux vélos, avec le succès qu'on lui connait chaque année,

Dépôts : Samedi de 8h à 10h
Vente : Samedi de 10h à 16h
Retraits :Samedi de 16h à 16h30
Déposez, achetez, renouvelez…

Et bénéficiez des conseils de spécialistes, réglage du poste de pilotage, zone d'essais
Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants …..)
Tarifs : 2 € par velo pour la depose et 10% sur la vente
Renseignements au 06.32.45.88.60 ou 06.33.30.98.81

Accompagnement numérique

La commune de Giromagny a recruté deux conseillers numériques France Services qui ont pour mission d'accompagner les Giromagniens dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. Ils peuvent vous accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 0384271418 ou à l'accueil de la mairie.

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer des courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger et partager) les contenus numériques.
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitements de texte

Tribune libre

Je vous avais fait part de mon inquiétude sur le développement du centre bourg dans le numéro de septembre 2022.
Depuis plusieurs mois, des démarches infructueuses ont été engagées par une petite poignée d'irréductibles. Nous n'arrivons pas à faire bouger les lignes. La politique d'aménagement de notre maire va à l'encontre du mieux vivre à Giromagny. Il est urgent de bouger, d'agir et de se mobiliser si vous ne voulez pas que cette ville meurt.
Commerçants vous devez vous unir en association pour sauver vos revenus.
Artisans vous devez préserver votre fonds de commerce pour assoir vos entreprises.
Habitants de Giromagny vous devez également réagir, pour sauver votre école, vos commerces, vos centres de soins et vos associations car l'attractivité de notre ville est en péril. Nous aussi nous devrions créer une association pour pouvoir donner notre point de vue sur le plan de circulation, sur l'état des routes, sur les différents projets dans lesquels notre mairie s'est endetté pour plusieurs années. C'est cela la démocratie.
Notre maire regrette qu'il n'y a pas assez de bénévoles dans notre commune. Proposez-vous, toutes les compétences seront les bienvenues.
Giromagniens réveillez-vous avant qu'il ne soit trop tard.
Les irréductibles.

Jean-Luc Heidet

Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur : https://www.giromagny.fr
Directeur de la publication : Christian Coddet
Réception des articles, rédaction : Marie-Noëlle Marline
Crédit photos : Marie-Noëlle Marline, Olivier Schnoebelen, Christian Coddet
Ont participé à ce numéro : Cécile Catenaro, Patricia Vuillaumié
Mise en page & Impression : Belfort 2S Impression
Distribution : mairie de Giromagny
1800 exemplaires - N° 236 - Dépôt légal 02-2023